Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27824**

Intitulé

Expert(e) en reporting extra-financier

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Association des comptables enseignement - ACE	Président/e

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

La posture de l'Expert(e) en reporting extra-financier est au coeur des décisions stratégiques de l'organisation et influence en transverse l'activité de toutes les autres directions de l'entreprise.

Il/Elle : - Evalue la politique de développement durable au sein de l'entreprise et de la collectivité. - Prend en compte les enjeux sociaux, environnementaux et sociétaux de l'entreprise et de la collectivité. - Réalise des analyses suivant des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG). - Note la performance extra financière, construit des éléments de mesure et développe des référentiels sectoriels. - Etablit les comptes sociétaux aux côtés des comptes financiers - Met en cohérence les données de l'entreprise pour donner une représentation fidèle de la valeur sociale et sociétale de l'entreprise - Apprécie ses impacts globaux (loi Grenelle 2, article 225), - Conçoit l'orientation du modèle économique au regard des nouveaux usages et attentes du développement durable.

Capacités attestées :

- Structurer, hiérarchiser, gérer les informations afin de les intégrer dans la stratégie de l'entreprise sur sa triple performance, sociale, environnementale et économique.
- Rendre compte, conseiller et gérer un projet
- Manager et convaincre

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Secteurs d'activité :

Le métier de Directeur/trice reporting extra financier s'exerce au sein des établissements bancaires et financiers, des sociétés d'assurance, des cabinets comptable, des associations, des collectivités, des courtiers, des sociétés de conseil en investissement, des cabinets d'audit, des grandes entreprises et des commissariats aux comptes.

Tous les secteurs d'activités sont concernés par cette obligation.

Type emplois accessibles :

Auditeur/trice interne, Chargé/e de clientèle, Collaborateur/trice expertise comptable, chef/fe de mission, Contrôleur/euse de gestion, Adjoint/e de compatbilité, directeur/trice de reporting extra financier.

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1201 : Analyse et ingénierie financière

M1202 : Audit et contrôle comptables et financiers

M1204 : Contrôle de gestion

M1205 : Direction administrative et financière

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

L'évaluation des compétences professionnelles sont établies à partir de mises en situation professionnelles, d'étude de cas et de jeu de rôle en centre et en entreprise, et enfin la soutenance d'un mémoire professionnel soutenu devant le jury de certification.

Piloter et coordonner la veille et le positionnement de l'entreprise

Définir la stratégie et la mise en ouevre opérationnelle du projet et son évolution

Gérer les ressources rattachées à la mission

Construire une politique de communication lobbbysite

Evaluer la performance du projet

Mémoire professionnel

Bloc de compétence :

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°1 de la fiche n° 27824 - Définir la stratégie et la mise en oeuvre opérationnelle du projet et son évolution	**Descriptif :** - Organiser la veille règlementaire et technique - Analyser le positionnement de l'entreprise - Edifier le cahier des charges et les indicateurs de mesure et de résultat **Modalité d'évaluation :** Etude de cas et mise en situation professionnelle. Un **certificat** des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 2ème bloc de compétences.
Bloc de compétence n°2 de la fiche n° 27824 - Mémoire professionnel	**Descriptif :** - Appréhender l'environnement théorique - Analyser les données quantitatives et qualitatives terrain - Acquérir méthode et réflexion éthique comme gage de la construction de son projet professionnel **Modalités d'évaluation :** Rédaction d'un méméoire professionnel et soutenance devant le jury de certification. Un **certificat** des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 6 ème bloc de compétences.
Bloc de compétence n°3 de la fiche n° 27824 - Gérer les ressources rattachées à la mission	**Descriptif :** - Manager les équipes - Coordonner les relations internes et externes - Animer les revues de direction **Modalités d'évaluation :** Etude cas et mise en situation professionnelle. Un **certificat** des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 3 ème bloc de compétences.
Bloc de compétence n°4 de la fiche n° 27824 - Piloter et coordonner la veille et le positionnement de l'entreprise	**Descriptif :** - Planifier les opérations à conduire - Evaluer les besoins matériel et humain - Etablir les outils du diagnostic **Modalités d'évaluation :** Etude de cas et mise en situation professionnelle. Un **certificat** des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 1er bloc de compétences.
Bloc de compétence n°5 de la fiche n° 27824 - Construire une politique de communication lobbyiste	**Descriptif :** - Communiquer en interne - Construire un réseau - Négocier les orientations politiques de l'organisation **Modalités d'évaluation :** Etude cas et mise en situation professionnelle. Un **certificat** des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 4 ème bloc de compétences.

INTITULÉ	DESCRIPTIF ET MODALITÉS D'ÉVALUATION
Bloc de compétence n°6 de la fiche n° 27824 - Evaluer la performance du projet	**Descriptif :** - Etablir et analyser les indicateurs de résultats - Benchmarker - Repérer les conformités et non conformités du projet - Présenter les nouvelles orientations stratégiques **Modalités d'évaluation :** Etude de cas et mise en situation professionnelle. Un **certificat** des compétences attestées selon les modalités d'évaluation décrites sera délivré à chaque candidat/e à l'issue de la validation du 5 ème bloc de compétences.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants/tes et professionnels/les en activité : 25% de membres externes. 50% d'employeurs, 50% de salariés
En contrat d'apprentissage	X		Enseignants/tes et professionnels/les en activité : 25% de membres externes. 50% d'employeurs, 50% de salariés
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants/tes et professionnels/les en activité : 25% de membres externes. 50% d'employeurs, 50% de salariés
En contrat de professionnalisation	X		Enseignants/tes et professionnels/les en activité : 25% de membres externes. 50% d'employeurs, 50% de salariés
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X		Enseignants/tes et professionnels/les en activité : 25% de membres externes. 50% d'employeurs, 50% de salariés

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 février 2017 publié au Journal Officiel du 03 mars 2017 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau I, sous l'intitulé "Expert(e) en reporting extra-financier" avec effet au 31 octobre 2013, jusqu'au 03 mars 2020.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Association des comptables enseignement - ACE : Île-de-France - Paris (75) [75008]

Association des comptables enseignement - ACE

40, rue de Liège - 75008 PARIS

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Association des comptables enseignement - ACE

* 40, rue de Liège - 75008 PARIS

* 58 rue de Professeur Gosset - 75018 PARIS

Historique de la certification :